

216-2018 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale avise que tous les membres du conseil ont déposé devant le conseil, une déclaration écrite relative à la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, et ce, conformément aux prescriptions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les déclarations reçues sont déposées à la table du Conseil à la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 4 décembre 2018.

Sherron Kollar,
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE MONTCALM MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 4 décembre 2018** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

217-2018 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1** Résolution- transfert des montants pour les remboursements des fosses septiques à même le surplus libre.
 - 6.2** Résolution pour le salaire des élus
 - 6.3** Résolution pour le salaire de la directrice générale
 - 6.4** Inspecteur canin 2019-3000\$ plus les taxes applicables
 - 6.5** Licence pour chien 2019
 - 6.6** Cotisation à la FQM pour 2019- 948.98 \$ plus taxes
 - 6.7** Cotisation à l'UMQ pour 2019-
 - 6.8** Renouvellement du contrat de services d'Infotech pour 2019
3 600 \$ (plus taxes).
 - 6.9** Offre de service pour l'audit 2019
 - 6.10** Location du local municipal 2019
 - 6.11** Écocentre 2019- 70 \$ la tonne
 - 6.12** Cotisation ADMQ pour 2019-
 - 6.13** Contribution loyer OMH
 - 6.14** Demande de subvention 2019
 - 6.15** Fermeture du bureau municipal pour le temps des fêtes

- 6.16 Programme de travaux TECQ 2014-2018
- 6.17 Appui au projet d'école alternative
- 6.18 Billets spectacle Les Campagnards, au profit de la Fabrique Saint-Esprit
(45 \$ Souper /spectacle) le 26 janvier 2019
- 6.19 Lettre de soutien; projet Amalgame de Madame Marilou Champagne
- 6.20 Directives : projet de construction d'un immeuble multifonctionnel.
- 7. **RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 **Avis de motion-** pour une assurance collective
- 8. **RAPPORTS FINANCIERS**
 - 8.1 Présentation et approbation des comptes
- 9- **VARIA**
 - 9.1 Colloque-service Agrixpert
 - 9.2 Centre de prévention du suicide Lanaudière
- 10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

218-2018 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

219-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation. Sur la proposition de M. Charles Smith, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du mardi 4 décembre 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

220-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Luc Duval, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 6 novembre 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

221-2018 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

222-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

223-2018 RÉOLUTION-TRANSFERT UN MONTANT À MÊME LE SURPLUS LIBRE

Sur la proposition de M. Pierre Mercier, et résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale soit autorisée à transférer, à même le surplus libre, un montant de 1 600 \$ pour les remboursements des vidanges des fosses septiques pour l'année 2018.

Adoptée unanimement

224-2018 AUGMENTATION DU SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le salaire des élus municipaux augmente selon le taux de l'IPC (2.2 %) pour l'exercice financier 2019, selon le règlement 110-2014.

Adoptée unanimement

225-2018 RÉMUNÉRATION DU SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le salaire de la directrice générale, Sherron Kollar, soit augmenté de 10 % pour l'exercice financier 2019.

Adoptée unanimement

226-2018 INSPECTEUR CANIN 2019

ATTENDU QUE le Centre de Dressage Unique inc. nous a fait une offre de service pour le service de contrôle animalier 2019;

ATTENDU QUE ladite offre comprendra la prise en charge des appels, la gestion des dossiers animaliers, les conseils donnés aux citoyens pour tous les types de problématiques vécues avec des animaux domestiques, les interventions sur le terrain nécessaires pour la capture des chiens errants ou la récupération d'animaux morts;

ATTENDU QU'il n'y aura pas de vente de médailles par le porte-à-porte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité par les conseillers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le Centre de Dressage Unique soit nommé gardien d'enclos pour l'exercice financier 2019 et que le Conseil autorise une dépense de 3 000 \$ (plus taxes) pour le service du contrôle animalier sur notre territoire. Les versements seront payables en deux (2) versements, soit les 15 mars et les 15 juillet 2019;

De plus, par le règlement de la municipalité, chaque propriétaire ne peut détenir plus de trois chiens. Si le Centre de Dressage Unique constate que le propriétaire ne respecte pas ce règlement, il doit immédiatement en aviser la Municipalité.

Adoptée unanimement

227-2018 LICENCE POUR LES CHIENS 2019

Sur la proposition de M. Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la plaque d'immatriculation pour identifier les chiens sera offerte gratuitement pour l'année 2019. Les propriétaires devront venir la chercher au bureau municipal ou remplir le formulaire qui est sur le site internet de la municipalité et le retourner au bureau municipal, afin de recevoir leur médaille.

Adoptée unanimement

228-2018 COTISATION 2019 POUR LA FQM

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest que le Conseil autorise une dépense de 948.98 \$ (taxes en sus) pour la cotisation annuelle 2019 à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée unanimement

229-2019 COTISATION 2019 POUR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest que le Conseil autorise une dépense de 73 \$ (taxes en sus) pour la cotisation annuelle 2019 à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée unanimement

230-2018 INFOTECH-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR 2019

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers

de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest que le Conseil autorise une dépense de 3 600. \$ (taxes en sus) pour le renouvellement du contrat de service avec Infotech pour 2019.

Adoptée unanimement

231-2018 OFFRE DE SERVICE POUR L'AUDIT 2019

Considérant que le Conseil de Saint-Roch-Ouest a demandé à Madame Dominique Collin de DCA, COMPTABLE AGRÉÉ INC. une offre de service pour l'année 2019;

Considérant que le mandat porte sur :

- Le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.
- L'exercice se terminant le 31 décembre 2019.
- L'assistance à la préparation du formulaire de la programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Considérant l'offre de service reçue de DCA COMPTABLE AGRÉE INC;

En conséquence sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater le bureau de comptable de Dominique Collin, DCA, COMPTABLE AGRÉÉ INC., pour l'audit 2019 au montant 10 300 \$ (taxes en sus).

Adoptée unanimement

232-2018 LOCATION DU LOCAL MUNICIPAL 2019

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de poursuivre pour l'année 2019 au montant de 600\$/mois pour 12 mois avec un pré-avis de 2 mois.

Adoptée unanimement

233-2018 ÉCOCENTRE 2019

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de poursuivre l'entente avec l'entreprise Pavco Inc., pour les services de l'Écocentre pour l'année 2019, à 70\$/tonne.

Adoptée unanimement

234-2018 COTISATION POUR L'ADMQ POUR L'ANNÉE 2019

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le Conseil autorise une dépense de 811 \$ (taxes en sus) pour la cotisation annuelle 2019 à l'Association des directeurs Municipaux du Québec.

Adoptée unanimement

235-2018 CONTRIBUTION AU LOYER OMH

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le conseil autorise une dépense de 479.88 \$, à la SHQ (Société d'Habitation du Québec), pour la contribution au loyer.

Adoptée unanimement

236-2018 DEMANDE DE SUBVENTION

Sur la proposition du conseiller M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de subventionner les demandes suivantes pour l'année 2019:

Amitié, Musique et Danse	\$ 200,00
Cercle de Fermières	\$ 200,00
Âge d'or de St-Roch-de-l'Achigan	\$ 200,00
TOTAL	600,00 \$

Adoptée unanimement

237-2018 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE TEMPS DES FÊTES

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes, soit du 21 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclusivement.

Adoptée unanimement

238-2018 PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-Ouest a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

Que la municipalité de Saint-Roch-Ouest autorise la directrice générale à signer les documents relatifs à la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014-2018 et de mandater, le bureau de nos vérificateurs, DCA, COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC, pour compléter notre reddition compte pour les travaux qui seront effectués dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée unanimement

239-2018 APPUI AU PROJET D'ÉCOLE ALTERNATIVE

CONSIDÉRANT qu'un groupe de parents désire soumettre un projet d'école alternative Rawdon à la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT qu'une école alternative offre une pédagogie différente du modèle éducatif traditionnel dont la pédagogie est centrée, particulièrement, sur le développement et l'épanouissement global de l'élève;

CONSIDÉRANT qu'une école alternative offre un milieu dynamique, qu'elle prône une approche participative et communautaire où chacun, élève, parent, enseignant, membre non enseignant de l'équipe-école et la direction y joue un rôle actif;

CONSIDÉRANT que tout en respectant les objectifs du Programme de formation de l'école québécoise du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'école alternative s'adapte autant que possible aux besoins individuels et collectifs des élèves.

Il est proposé par M. Luc Duval, et résolu à l'unanimité.

D'APPUYER la démarche entreprise par un groupe de parents pour la mise sur place d'une école alternative pour les élèves du territoire de Montcalm.

DE MENTIONNER que le taux d'occupation actuel de l'École Dominique Savio permettrait l'implantation éventuelle d'un programme scolaire alternatif à Saint-Esprit.

Adoptée unanimement

240-2018 BILLETS SPECTACLE LES CAMPAGNARDS, AU PROFIT DE LA FABRIQUE SAINT-ESPRIT

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le conseil autorise l'achat de 10 billets à 45 \$/souper et spectacle des Campagnards inclus, le 26 janvier 2019.

Adoptée unanimement

241-2018 LETTRE DE SOUTIEN : PROJET AMALGAME DE MADAME MARILOU CHAMPAGNE

La municipalité de *Saint-Roch-Ouest*, tient à souligner son appui au projet de **Marilou Champagne - architecte paysagiste et artiste** - dans le cadre de sa demande de financement du programme d'aide financière en partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour le développement d'un projet en recherche architecturale qui s'intitulera « *Amalgame* », dans Lanaudière.

242-2018 DIRECTIVES : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MULTIFONCTIONNEL

Sur la proposition de M. Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le conseil, suite à l'estimation préliminaire du projet de construction, **confirme leur intérêt à poursuivre le projet avec le budget proposé par Lachance & associée architecte.**

Adoptée unanimement

243-2018 AVIS DE MOTION –POUR UNE ASSURANCE COLLECTIVE

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Mercier que lors d'une séance du conseil, sera adopté un règlement, pour une assurance collective.

244-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant de 75.26 \$ et les chèques émis pour le mois de décembre 2018 du # 6445 au # 6471, totalisant 27 275,03 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

VARIA

245-2018 COLLOQUE –SERVICES AGRIXPERT

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le conseil autorise l'achat d'un billet pour le maire pour la journée du jeudi 10 janvier 2019, Agriculteur : maître de ses décisions au montant de 85 \$.

Adoptée unanimement

246-2018 CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LANAUDIÈRE

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le conseil autorise un soutien financier de 250 \$ au Centre de prévention du suicide Lanaudière.

Adoptée unanimement

247-2018 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 22 h 30 il est proposé par M. Luc Duval, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ajournée au mardi 18 décembre, à 19 h 30.

Je, *Mario Racette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Racette
Maire

Sherron Kollar,
Directrice générale

248-2018 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 244-2018, lesquelles s'élèvent à 27 350,29 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale